



# AVIS PUBLIC

## Prochaines séances de conseil à huis clos

Puisque l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Et puisqu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence, veuillez noter que les prochaines séances du conseil seront tenues virtuellement et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nous invitons les citoyennes et citoyens à prendre connaissance de l'ordre du jour qui sera déposé le jour même du conseil sur notre site internet. Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous au bureau municipal par téléphone au 450 792-3030.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 31 mars 2020

Karine Beauchamp  
Directrice générale et secrétaire-trésorière